

Aide, information et référence

POUR LES VICTIMES

S.O.S. violence conjugale,
au numéro sans frais **1 800 363-9010**

www.sosviolenceconjugale.ca

Référence vers des maisons d'hébergement

INFORMATION SUR LE PROCESSUS JUDICIAIRE

CRIMINEL ET ACCOMPAGNEMENT

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), au numéro sans frais **1 866 LECAVAC (1 866 532-2822)**

www.cavac.qc.ca

POUR LES VICTIMES, LES CONJOINTS VIOLENTS

ET LES ENFANTS EXPOSÉS

Centres de santé et de services sociaux (CSSS)

www.msss.gouv.qc.ca/etablissements

POUR LES CONJOINTS VIOLENTS

À cœur d'homme, au numéro sans frais **1 877 660-7799**

418 660-7799

www.acœurhomme.com

POUR DE L'INFORMATION SUR LA PROBLÉMATIQUE

Institut national de santé publique du Québec

www.inspq.qc.ca

POUR OBTENIR D'AUTRES

EXEMPLAIRES DE CE DÉPLIANT

Secrétariat à la condition féminine,
au numéro **418 643-9052**

www.scf.gouv.qc.ca

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec



2015-11

Scénario de protection

UN SCÉNARIO DE PROTECTION, DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE, VOUS AIDE À PRÉVOIR LES GESTES À FAIRE AFIN D'ASSURER VOTRE SÉCURITÉ.

VOICI QUELQUES CONSIGNES À SUIVRE POUR VOUS PRÉPARER DANS DIFFÉRENTES SITUATIONS :

Si vous croyez que votre conjoint ou votre ex-conjoint peut devenir violent, vous pouvez faire un certain nombre de choses à l'avance.

PRÉPAREZ-VOUS À PARTIR

EN PRENANT LES MESURES SUIVANTES :

1. Gardez une valise, une boîte ou un sac là où vous pouvez y avoir accès rapidement et facilement. Autant que possible, vous devriez mettre dans ce contenant tous les objets suivants :
 - Un double des clés de l'appartement ou de la maison ainsi que de la voiture.
 - De l'argent comptant, en petites coupures et en monnaie, pour pouvoir prendre un taxi ou faire un appel téléphonique.
 - Vos documents d'identité : passeport, carte d'assurance sociale, certificats de naissance (le vôtre et ceux des enfants), dossier d'immigration, carte de citoyenneté, carte de statut d'autochtone.
 - Votre permis de conduire et une preuve d'immatriculation.
 - Votre carte d'assurance maladie et votre dossier d'immunisation ainsi que ceux de vos enfants.
 - Vos livrets de banque, chèques, cartes de crédit et vos documents concernant l'hypothèque ou d'autres prêts bancaires.
 - Votre bail, vos titres de propriété, vos ententes de partenariat ou d'affaires, vos reçus de paiement du loyer ou de l'hypothèque.
 - Votre carnet d'adresses.
 - Une photo de votre conjoint ou de votre ex-conjoint pour aider à l'identifier.
 - Une liste d'autres articles que vous pourrez revenir chercher plus tard.
2. Assurez-vous que votre sac à main, votre portefeuille, vos papiers d'identité, vos clés et autres articles d'urgence se trouvent à un endroit facile et rapide d'accès pour vous (et que vous seule connaissez cet endroit) au cas où vous auriez à quitter la maison rapidement.
3. Ouvrez un compte en banque séparé, à votre nom et faites envoyer les relevés bancaires à une autre adresse (un ami ou un membre de votre famille), de façon à ce que votre conjoint ne les voie pas.
4. Sachez combien d'argent il y a dans votre compte conjoint, au cas où vous auriez à en retirer la moitié rapidement.
5. Vous pouvez aider les enfants à se sauver en leur indiquant un lieu de rencontre où vous pourrez vous retrouver. Apprenez-leur le numéro de téléphone local du poste de police et dites-leur de composer le 9-1-1 en cas d'urgence (accidents, coups et blessures envers eux-mêmes ou votre personne ou s'ils se sentent en danger).
6. Revoyez et vérifiez votre plan de sécurité régulièrement.

PASSEZ À L'ACTE. PRÉPAREZ-VOUS.

Planifier un scénario de protection vous aidera à vous soustraire d'une situation de violence.

LA VIOLENCE CONJUGALE
EST INACCEPTABLE



Brisons
le silence

violenceconjugale.gouv.qc.ca

Québec



Qu'est-ce que la violence conjugale?

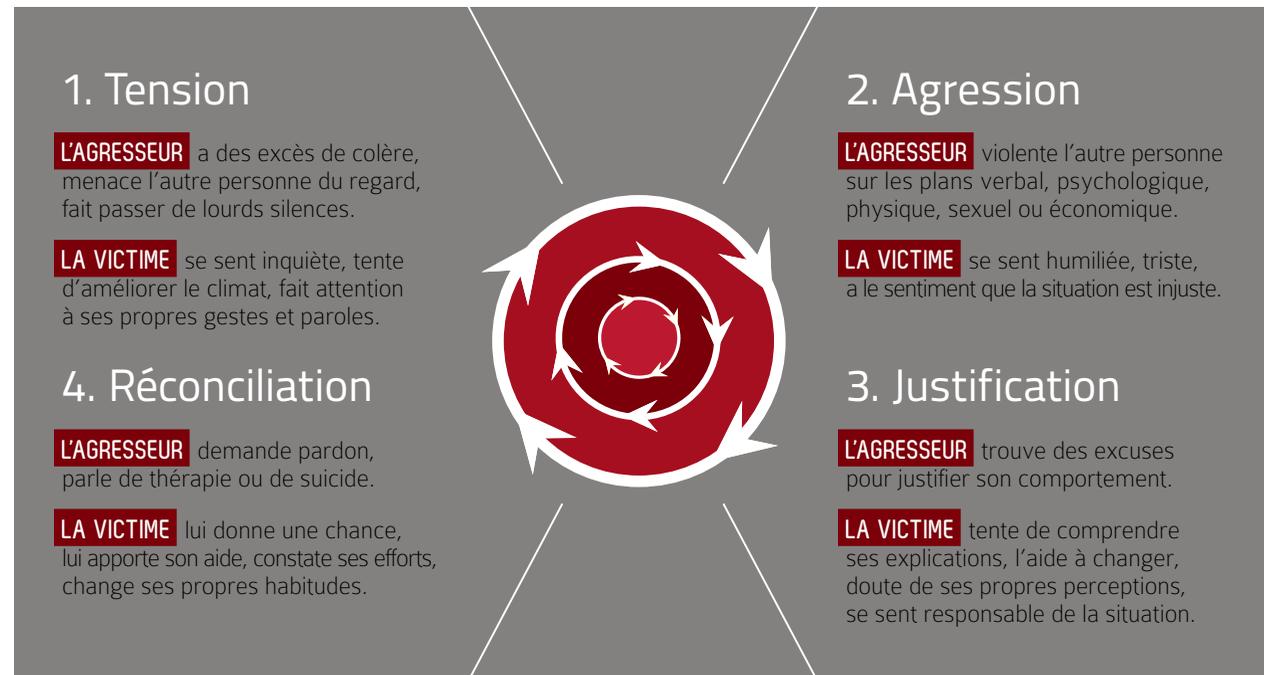
LA VIOLENCE CONJUGALE S'EXERCE TOUJOURS DANS LE CADRE D'UNE RELATION AMOUREUSE, QU'ELLE SOIT ACTUELLE OU PASSÉE.

Cette forme de violence, qui a pour effet de compromettre l'intégrité de la personne qui en est victime, se manifeste par des comportements quotidiens, depuis les menaces verbales, le harcèlement, les coups superficiels jusqu'aux blessures graves, en passant par l'agression sexuelle et la violence psychologique et économique.

La violence conjugale est une façon de contrôler l'autre et non pas le résultat d'une perte de maîtrise de soi.

L'agresseur emploie plusieurs stratégies de contrôle dans le but de dominer sa victime et de s'assurer qu'elle ne le quittera pas. Ce cycle de violence se présente en quatre phases.

Contribuons à briser le cycle de la violence conjugale



Sources: *La violence conjugale... C'est quoi au juste?*, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et *Craignez-vous votre conjoint? Comment identifier les situations risquées?*, Fédération des ressources d'hébergement pour les femmes violentées et en difficulté du Québec et le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

Que puis-je faire pour aider une victime de violence conjugale?

Le rôle des témoins et des proches est crucial. Vous devez aider les victimes à briser le mur du silence. Vous pouvez soutenir les personnes prises dans le cycle de la violence conjugale.

- Soyez à l'écoute.
- Accompagnez-les vers les ressources d'aide.
- Informez-les des scénarios de protection mis à leur disposition.
- Gardez le contact avec les enfants s'il y a lieu.

MAIS SURTOUT, PASSEZ À L'ACTE.

Parce que vous avez le recul et la force dont une victime a besoin, vous avez le pouvoir de l'aider. Faites des démarches avec elle et fournissez-lui les renseignements utiles. Les ressources sont là pour vous aider. N'hésitez pas à les consulter.



La violence conjugale est un crime

LES ACTES CRIMINELS COMMIS DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

18 885 infractions ont été enregistrées par les corps policiers pour des actes criminels commis dans un contexte conjugal.

79% des personnes victimes de crimes commis dans un contexte conjugal sont des femmes et **21%** sont des hommes.

Principales formes de crimes commis dans un contexte conjugal au Québec :

- Voies de fait simples
- Menaces, séquestration
- Harcèlement criminel
- Voies de fait armées causant des lésions corporelles
- Agressions sexuelles
- Homicides et tentatives de meurtre

Source : *La criminalité commise dans un contexte conjugal – Statistiques 2013*, ministère de la Sécurité publique.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'ACTES CRIMINELS COMMIS DANS UN CONTEXTE CONJUGAL, FAITES LE 9-1-1. C'EST UN DEVOIR.

Qu'arrivera-t-il si vous appelez la police pour dénoncer une situation de violence conjugale?

Parce qu'il en va de la sécurité de la victime, soyez assuré que les services policiers prendront vos propos au sérieux.

Les policiers sont formés pour intervenir dans de très court délais auprès des victimes et des agresseurs.

Des techniques d'approche efficaces sont utilisées afin de sécuriser les témoins ainsi que les personnes en détresse.

Ces méthodes sont aussi utiles pour contrôler des situations risquées ou pour maîtriser une personne dangereuse.

Il est possible que les policiers vous demandent de raconter ce que vous avez vu ou entendu et qu'ils veuillent recueillir votre témoignage par écrit.

Dénoncer des gestes de violence conjugale n'implique pas nécessairement un témoignage à la cour.

Pour plus d'information sur le processus judiciaire, consultez le site d'Éducaloi, à l'adresse www.educaloi.qc.ca/capsules/la-chambre-criminelle-et-penal-de-la-cour-du-quebec-procedure